

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7124
vendredi 6 mars 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Jerémy Kapone
**L'anti
bling-bling**

INTERVIEW P4 À 6



Photo Jean Baptiste Andreani

**OPINIONS P2
MUNICIPALES P16
BRÈVES P18
AGENDA P19
ANNONCES LÉGALES P7**

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



BLCF NEWS

HUMEUR

Elles

Elle, pronom féminin de la troisième personne du singulier. L'Académie française précise que c'est le féminin de «il» et de «lui»: une précision qui, curieusement, n'existe pas dans la définition du pronom personnel «il». Quant à un féminin spécifique du pronom «Luy» devenu «lui» en 1740, il n'existe pas.

Elles, pronom pluriel pour désigner, celles qui dans cette affaire internationale – mais est-ce simplement une affaire? – ne sont que des présences spectrales effacées par le floutage ou le caviardage de photos diffusées. En revanche, «ils», les agresseurs et violeurs présumés, sont exposés en pleine lumière et bénéficient de tribunes fussent-elles posthumes. «Ils», sont affichés, portraiturés, pour dévoiler, informer et condamner, certes, mais aussi cyniquement, parce que c'est plus vendeur!

Elles, sont devenues de simples silhouettes pixelisées alors que les regards devraient être portés sur l'éclat de leur jeunesse, leur innocence; alors qu'il faudrait entendre et écouter leurs voix silencieuses. En les protégeant par cet anonymat bienveillant, les «elles» froissées, dont l'envol fut condamné, un jour, une nuit ou peut-être plus encore, n'ont plus que pour fonction, d'être les compléments d'objets de ces «ils» qui se pensaient intouchables de par leur fortune ou leur carnet d'adresses. Nous n'en finissons pas de voir le portrait de ces «ils» s'étaler en quadrichromie; nous n'en finissons pas de les entendre s'exprimer, directement ou par la voix de leurs défenseurs. Nous n'en finissons pas de lire et d'écouter des spécialistes, certifiés ou autoproclamés, décortiquer le profil psychologique et analyser la chute de ces acteurs de l'abject, protagonistes d'un film innommable au scénario sordide.

Elles, pourtant sujets, au cœur de l'infâme, ne doivent pas être les seconds rôles ou les simples silhouettes, presque encombrantes de ces faits de société. Reléguées à l'arrière-plan de scènes dont elles furent les victimes, elles, ne doivent pas être effacées sous le poids de l'image de ces «ils» offert en pâture. Il serait temps de détourner le regard de ces «ils» pour que seule la voix de ces «elles» occupe l'espace médiatique, politique, public. ■ **Dominique PIETRI**

À LA UNE
JEREMY KAPONE
L'ANTI BLING-BLING
INTERVIEW
P4 À 6
MUNICIPALES
TOUR D'HORIZON
ANTIMAFIA
P16**P17****EN BREF ET EN CHIFFRES****P18****AGENDA****P19****ANNONCES LÉGALES****P7****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU
Doppia pena

In Aiacciu, com'è inde tant'altri prighjoni francesi, a situazioni hè più cà pessima. Hè par quissa chì calchi ghjornu fà, l'agenti penitenziarii aiaccini, chì n'ani una techja, ani dicisu di bluccà l'accessu à u stabilimentu. Un movimentu chì punta torna u ditu nant'à a vita d'ogni ghjornu di issi parsunali chì assureghjani a sicurezza è u funzionamentu ghjustu di strutture simili. Trà u fattu ch'elli ci sighini troppu prighjuneri, effettivi chì ùn bastani micca, a stanchezza è i tinsioni, u troppu stroppia. In a prighjoni di a Cità imperiali, u numeru di detenuti trapassa di manera rigulari a capacità prevista, malgradu u fattu chì u casali sighi chjucu è vechju, è ch'ellu devi accoglie soprattuttu privenuti o cundannati à peni corti. Issa situazioni ùn hè micca isolata, vistu chì in altrò, u nivellu d'occupazioni hè sprupusiatu, cù carciari tracarchi, strapunti in tarra, rilazioni tesi trà di i prighjuneri è una prissioni sempri più alta nant'à i squadre. L'impiigati, suventi in sottu effettivu cronicu, devini gisticia à tempu a sorveglianza, com'elli si passani i stondi à i parlatoghji, l'accolta di i novi ditinuti è l'attività interni, mentri ch'elli si sentini di più in più frusti da u puntu di vista prufizionali. Una rialità dinunziata dipoi un pezzu da i sindacati è da attori di a ghjustizia: senza mezi umani è senza soluzioni pulitichi forti, u sistema carcerali risica di metta in periculu u parsunali è i prighjuneri. A prighjoni ferma, in Francia, a cundanna di rifarenza, ancu pà delitti minori o pà i peni corti. Ma, i risposti s'arrembani troppu suventi à creazioni di piazzu in più, invece d'asaminà di manera prufonda i mudalità di sanzioni, di pruona alternativu à a prighjò o un sustegnu più forti pà a riinserzioni. Vulemu campà in una sucità induva a ditenzioni diventa a soluzioni di faciulità à prublemi sociali cumplessi? O in una sucità chì batti à prò di a privenzioni, di l'accumpagnamentu è di i risposti umani à a delinquenza? Cù a so mubilizzazioni, l'agenti dimostrani chì issu dibattitu ùn hè più solu teoricu. Si tratta di priservà a sicurezza, a dignità è u sensu stessu di u serviziu publicu penitenziariu. ■ **Santu CASANOVA**

Jérémy Kapone

L'anti bling-bling

Originaire de Balagne, Jérémy Kapone est un artiste pluridisciplinaire : auteur-compositeur, chanteur, acteur, dessinateur. Au cinéma, il a été révélé en 2009 grâce au film LOL dans lequel il incarnait Maël, le beau rocker ténébreux au grand cœur. Il s'est de nouveau glissé dans ce rôle pour LOL 2.0 sorti en salles le 11 février. En parallèle, il développe son univers musical, affirmant une sensibilité indie et rock.

Vous avez choisi depuis quelques années de vivre entre la Corse et le continent.

Pourquoi ce choix ?

Quel est votre lien avec l'île ?

Depuis que je suis enfant, j'ai toujours grandi entre Paris et la Corse. Ma mère est Corse, et toute sa famille est originaire de Balagne. Avec le métier que je fais, ce mode de vie c'est parfait pour moi : en Corse, je peux me ressourcer, créer et composer ; à Paris, je suis davantage dans le relationnel et le professionnel.

Vous préférez garder une certaine distance par rapport au monde du showbiz ?

J'ai passé des années à fuir le bling-bling. Même à Paris, je ne fréquente pas ce milieu, j'évite complètement. Ce n'est pas quelque chose qui m'attire et ça ne m'a jamais attiré. À 20 ans, quand j'étais sous le feu des projecteurs, je sentais que ce n'était pas ce dont j'avais besoin à ce moment-là. On essayait de me faire entrer dans des cases : le jeune premier, le beau garçon... Cela ne me correspondait pas. C'était trop commercial, que ce soit à la télévision ou au cinéma. Je sentais que si j'allais dans cette direction, j'allais perdre mon âme et mon identité. J'étais trop jeune, il fallait faire attention à ne pas perdre pied.

Alors j'ai décidé de partir en Amazonie pendant presque un an, alors que tous les autres restaient à Paris. Cela m'a montré un mode de vie différent, que j'applique aujourd'hui, entre la nature en Corse et la musique.

Quelle place occupe la musique dans votre vie ?

La musique est au centre de toutes mes passions, que ce soit l'écriture, l'acting ou encore les arts plastiques, notamment à travers tous les visuels que l'on crée pour la scène. La musique est un art complet, comme le cinéma. C'est là où je me retrouve le plus. Ce n'est pas uniquement le fait d'écrire des chansons et de les chanter, ça va plus loin. J'essaie de créer des univers. Mon nouvel album, *Libelula*, qui sortira le 26 mars, est vraiment quelque chose que j'ai entièrement conçu.

Quel lien y a-t-il entre votre musique et la Corse ?

Mon EP *The Bridge* ainsi que mon album *Libelula* ont été entièrement enregistrés en Corse avec des musiciens insulaires : Mighé Dominici à la batterie, Fabien Pardiès à la basse et Martial Paoli au piano. Il y a aussi Jean-Marc Mancini, Jean-Michael Leonetti et Sandrine Luigi, qui est une

excellente guitariste. J'ai vraiment trouvé des musiciens talentueux, qui n'étaient pas toujours habitués à travailler sur ce type de projet, mais qui avaient totalement l'univers, les références et la technique pour le faire. Personnellement, quand je suis venu à Paris jouer avec ces musiciens, honnêtement, tout le monde a été impressionné par leur niveau. J'ai enregistré au Redtone Studio, chez Toussaint Mariani, avec qui j'ai passé beaucoup de temps sur la composition. J'ai également reçu le soutien de la Collectivité de Corse, qui m'a aidé à financer une partie du projet. C'est un véritable soutien et une reconnaissance.

Le grand public vous a découvert avec la sortie du film LOL en 2009.

Comment avez-vous vécu cette expérience et qu'en reprenez-vous, au niveau professionnel comme relationnel ?

Ça a changé ma vie. À 17 ans, vivre une expérience professionnelle à l'échelle nationale, avec des millions de spectateurs, c'était incroyable. J'en garde un superbe souvenir encore aujourd'hui. D'ailleurs, je viens de terminer la promotion de *LOL 2.0*, et j'ai été très ému de retrouver tous ces fans qui ont grandi avec le film et le personnage de Maël que j'y incarne. Il y a

« Ce n'est pas uniquement le fait d'écrire des chansons et de les chanter, ça va plus loin. J'essaie de créer des univers. »



«La Corse me manque beaucoup.
Mais j'arrive à trouver un équilibre,
car j'ai passé presque trois ans
entièrement en Corse auparavant.»

un lien émotionnel très fort qui me lie à ce film. Je réalise, 17 ans plus tard, que nous avons marqué des générations et que c'est un film qui continuera à vivre après moi, car il restera accessible aux nouvelles générations. Ce qui me touche le plus, c'est que ce film apporte du bonheur et de la joie dans ce monde, et ça, c'est très important pour moi.

Justement, comment s'est passée la promotion, en étant partagé entre la Corse et Paris ?

En ce moment, je suis complètement basé à Paris, mais j'ai quand même réussi à revenir en Corse pendant la période de Noël. La Corse me manque beaucoup. Mais j'arrive à trouver un équilibre, car j'ai passé presque trois ans entièrement en Corse auparavant.

Maël est de retour, a-t-il beaucoup changé ?

Au niveau de l'évolution, on peut dire que c'est toujours le même garçon : un musicien qui chante ses chansons et qui a continué d'évoluer dans cet univers.

Maël, ne serait-ce pas un peu JérémY dans la vraie vie ?

Carrément ! Maël, c'est mon alias. Ce qui est fou, c'est que j'ai rencontré de nombreux couples qui ont appelé leur enfant Maël en référence à ce personnage. Ça m'a beaucoup touché. C'est vraiment étonnant !

Il y a d'ailleurs, aussi, une passerelle, entre LOL 2.0 et votre album Libelula.

Oui, dans l'album, il y a une chanson intitulée *Ever The Same*, qu'on entend à la fin du film. L'enregistrement de l'album a été assez long : il a fallu trouver le bon univers et le bon son. C'est un travail de longue haleine. Comme toutes les œuvres, cela a été un peu douloureux à faire émerger.

Pourquoi ?

C'est un long processus dans lequel il faut plonger en soi-même pour trouver ce que l'on veut vraiment exprimer. J'ai commencé à écrire cet album à la suite d'une rupture amoureuse assez douloureuse, ce qui m'a amené à écrire toutes ces chansons. Le nom de l'album vient d'ailleurs du surnom que je donnais à cette personne lorsque nous étions ensemble. C'est un album en deux parties, dont la seconde sortira plus tard. C'est une sorte de voyage dans lequel je raconte comment je me suis perdu, puis retrouvé.

Vos projets, à court terme ?

Je souhaite organiser une tournée pour présenter mon album. Je veux vraiment me concentrer sur ça ! ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01



**Etude de Maître
Marthe POGGI,**

Notaire Associée à Bastia
(Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, boulevard Paoli, le 18 février 2026, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE HAUTE-CORSE, le 19 février 2026 - Dossier 2026 00003074-Référence 2B04P31 2026 N 00110, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : FELEA.
Le siège social est fixé à : BASTIA [20200], 2, rue Cardinal Viale Praela.
La société a pour objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Apports : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
L'exercice social : A compter du jour de l'immatriculation et clôturé le 31 décembre 2026.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Les co-gérants de la société sont : Monsieur Cyril Pierre GIUNTINI, demeurant à BASTIA [20200] villa Maria Fiora-Montepiano. Et : Monsieur David Jacques Toussaint RAFFAELLI, demeurant à BASTIA, 7, Boulevard Paoli.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02



**SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 20/02/2026, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

PIERETTI SOLUTIONS ENERGIES

Enseigne commerciale :

Cheminées & Co

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Les Quatre Portes - Avenue de Bastia - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 2000 euros par apport en numéraires.

Objet : La vente et la pose de cheminées et de poêles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Libres tant que la société est unipersonnelle, ainsi qu'entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à la procédure d'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

Président : Monsieur Romain, Paul, Jean PIERETTI demeurant Valavo, 20146 Sotta.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18 février 2026, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LG ENTRETIEN

Objet social : Tous travaux de nettoyage des bords de route et de démaquillage

Siège social : Route de Bottacina - 20129 Bastelicaccia

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S :** Ajaccio

Président : Monsieur Paul-Marie LU-PORSI demeurant Route de Bottacina à Bastelicaccia [Corse du Sud] ;

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/02/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : U SAPÈ FÀ

Objet social : La production, promotion, distribution, exportation, importation et la vente de pâtisserie, viennoiserie, boulangerie, confiserie et tous produits alimentaires, la fabrication et la vente de produits artisanaux et régionaux (sans vente de boissons alcoolisées).

Siège social : 223, Stretta Di A Pitraghja, Piscia Rossa, 20167 Afa.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme MISSY Serena, Emmanuelle, demeurant 223, Stretta Di A Pitraghja, Piscia Rossa 20167 Afa, M. LESUEUR Dimitri, demeurant Résidence Alzo Di Sole, Bâtiment I, 20090 Ajaccio
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/02/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

TIMI ARENA

Siège social : 2, avenue du Premier Consul, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : L'exploitation de complexes sportifs, notamment la mise à disposition d'installations sportives en salle ou en extérieur, la pratique et l'enseignement d'activités sportives et de loisirs, à destination de tous publics ; L'organisation d'événements sportifs, de compétitions, stages, cours collectifs ou individuels, animations et manifestations liées au sport et au bien-être ; L'exploitation d'activités de restauration sur place ou à emporter, snacking et toutes prestations de services liées à l'accueil de la clientèle, activité exercée sans vente d'alcools ni mise à disposition de boissons alcoolisées ; L'achat, la vente, la location, la distribution et le commerce de tous articles, équipements, vêtements, accessoires et matériels de sport, ainsi que tous produits dérivés. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.
Président : M. MANCINI Jérôme, 12, cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/02/2026, il a été constitué une SCI dénommée :

BENATI IMMOBILIER

Siège social : 82, Stretta di u Teatru, Résidence Carosa, 20290 Lucciana

Capital : 500 €

Objet : Propriété, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis, et toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Gérant : Mme BENATI Anaïs Nadine Lucette, 279, Strada di i Termini Bianchi, 20230 Talasani

Gérant : Mme BENATI Carla Marie Lucette, 82, Stretta di u Teatru, Résidence Carosa, 20290 Lucciana

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ascendants, descendants et conjoints. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/02/2026, il a été constitué une SARL dénommée :

LA CAMPAGNE

Siège social : Chemin de Rondoli - 20260 CALVI **Capital :** 1000 € **Objet social :** La gestion et location de meublé de tourisme. L'exploitation d'établissements de tourisme, hôtelier et para-hôtelier.

Gérance : M Pierre-Marie VITANI demeurant Chemin de Rondoli - La Campagne - 20260 CALVI **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

U SPUNTINU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lot Suarticcia

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 16 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U SPUNTINU
Siège social : Lot Suarticcia, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Objet social : Traitement événementiel, restauration ambulante, vente à emporter et vente de matériels (magasin showroom)

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : PINNA Bastien

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09

**AVIS DE CONSTITUTION
DE SAS**

Suivant l'acte sous seing privé en date du 27/02/2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées (SAS) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DELTA

Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

Siège social : Centre Commercial Santa-Giulia - 20110 Propriano

Objet : Coaching sportif, mise en place de programme sportif individualisé ou collectif, prestation de bien être, commercialisation de produits dans ces domaines.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur DELAERE Paul-Conrad, né le 25/01/1991 à Seclin, célibataire de nationalité française. Demeurant 8, route de la Corniche - 20110 Propriano

Directeur général : Madame CUESTA Julie, née le 04/08/1979 à TRAPPES, célibataire, de nationalité Française. Demeurant 8, route de la Corniche - 20110 Propriano

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/02/2026, il a été constitué une SARL dénommée :

BARBOSA INVESTISSEMENTS

Siège social : 547, Strada di A Figarella, 20214 Calenzana

Capital : 1500 €

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

Gérance : M Carlos TEIXEIRA BARBOSA demeurant 547, Strada di A Figarella, 20214 Calenzana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 19/02/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination :

ALAGNA TERRE & PATRIMOINE

Siège : Lieudit Campo Dell'Oro, Route de Bastia, RT 20, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion, la location (nue ou meublée à titre exceptionnel), la mise à disposition des associés et l'exploitation par tous moyens de tous biens et droits immobiliers ;

L'acquisition de terrains, leur exploitation et leur mise en valeur, notamment par l'édification de constructions, l'aménagement, la transformation, la rénovation et la réhabilitation de tous immeubles ;

Éventuellement et exceptionnellement, la vente des immeubles sociaux, à condition que cette opération ne modifie pas le caractère civil de la société ; La prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ;

Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont libres.

Président : Monsieur Aldo ALAGNA, demeurant Route de Bottaccina, chemin de Mela, 20129 Bastelicaccia.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/02/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VIMA

Objet social : La location de locaux nus à usage professionnels. Plus généralement, l'acquisition, l'administration, la gestion, la location et la disposition de tous biens immobiliers à destination de tous types d'usage, à visée professionnelle ou d'habitation.

Siège social : Chemin Alzo di Leva, Maison Siciliano, 20090 Ajaccio.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. SICILIANO Vincent, demeurant Chemin Alzo di Leva, Maison Siciliano, 20090 Ajaccio ; M. SICILIANO Marc-Antoine, demeurant Chemin Alzo di Leva, Maison Siciliano, 20090 Ajaccio

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant après agrément.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

DLS CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Casamozza

20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 18 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DLS CONSTRUCTIONS

Siège : Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, neuf ou rénovation, à destination des particuliers et entreprises.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Moreira Silva Hugo Daniel, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Afa, du 01/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A.D.E.G.

Siège : 45, Stretta di U Murasconi - 20167 Afa,

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Installation électrique domestique et tertiaire, dépannage électrique, pose de bornes de recharge et de panneaux photovoltaïques.

Les travaux d'installation électrique, de fourniture et pose de fibre optique, domotique, de matériel détection incendie, d'alarmes intrusions, de systèmes de télésurveillance, d'interphonie, de portails électriques, de réseaux informatiques, ainsi que les prestations et services accessoires à ces activités telles que l'installation, l'entretien, la maintenance, la fourniture et pose de climatisation, la fourniture et pose de chauffage, la fourniture et pose de panneaux solaires thermiques, la fourniture et pose de chauffe-eau solaire et de pompe à chaleur, terrassement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur David AMORIM DE ARAUJO, demeurant 45, Stretta di U Murasconi, 20167 Afa,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/02/2026, à Le Belvedere Favona à Sari-Solenzara, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MERCATU DI FONI

FORME : SARL

CAPITAL : 1000.00 euros

SIEGE : Le Belvedere - Favona - 20145 Sari-Solenzara

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Épicerie générale incluant la vente au détail de produits alimentaires, produits locaux, produits d'hygiène, produits d'entretien et de tout autre produit de consommation courante.

- Plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social tant en France qu'à l'étranger.

DUREE : 99 années

GÉRANT : Monsieur Jean Charles ACHILLI Gérant de la SARL MERCATU DI FONI, demeurant à : Route du Stade Abbazia, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 26 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

CREPERIE LESIUCCIA Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 €, dont le siège social est au Port de plaisance, lieu dit 42, Route Neuve, 20217 Saint-Florent ayant pour objet : L'activité de restauration traditionnelle, plus particulièrement de crêperie, à emporter et sur place, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

GERANCE : Il a été nommé comme Gérant Madame FORTINI Lesia née le 29 janvier 1999 de nationalité Française. Célibataire demeurant au : A CITA-DELLA, 20217 Saint-Florent, pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO (20000), du 02/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

P2C-CONSEIL ET EXPERTISE.

Siège : Cité Grossetti, Place Miot, Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.500,00 euros

Objet : 1. Ingénierie et expertise technique.

La réalisation de toutes prestations d'ingénierie, d'études techniques, de calculs de structure, de conception et de réalisation de plans (conception, avant-projet, exécution) dans le domaine industriel et du BTP, et plus particulièrement concernant les ouvrages métalliques (charpentes, ponts, passerelles, bâtiments industriels) ;

Le diagnostic, l'audit technique et l'expertise de structures existantes (évaluation de solidité, pathologies, préconisations de renforcement) ;

Les études de faisabilité technique et économique, ainsi que le conseil en optimisation des structures et choix des matériaux.

.../...

2. Gestion de projet et interventions sur site.

La supervision de chantiers et la direction technique de projets (à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage réglementée) ;

Le suivi et le conseil en matière QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) ;

La réalisation de missions d'expertise technique et de conseil opérationnel exécutées sur les sites des entreprises clientes, dans le cadre de contrats de prestations de services.

3. Formation et Propriété Intellectuelle (actifs immatériels).

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Christophe, Raymond, Auguste POUSSIÈRE, demeurant Résidence le Colibri, Les Bas d'Alata, 20167 Alata

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 18

MSI

EURL au capital de 8000 €

Siège social : 107, crs Napoléon

20000 Ajaccio

843 887 514 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 30/12/2025 l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de Gérant de M. OTTAVI Mikael.
Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 19

SARL AUTO BATEAU ECOLE
LECCIA LEANDRI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 euros

Siège social : Les Mouettes

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

329 359 277 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10/02/2026, l'Associée Unique a décidé : de transférer le siège social du Les Mouettes, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio au Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Octobre 2025, l'associé unique de la SAS MAYA CONSTRUCTION [Siren 828 428 276] dont le siège social est sis Chez Monsieur Bernard Hervé - Lieu-dit Carro Rotto - 20290 BORGIO a décidé le transfert du siège social avec effet du 1er Octobre 2025 :

* Article 4 - Siège social :

- Ancienne mention : Le siège social est fixé Chez Mr Hervé BERNARD, Lieu-dit Carro Rotto, 20290 BORGIO.

- Nouvelle mention : Le siège social est fixé Chez Mr Fouad AL KHALFIOUI - Immeuble Le Kallisté - Bât 9 - Résidence Monte Stello - 20290 BORGIO.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 21



SELARL MPDN AVOCAT

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant décision du 13/02/2026, les associés de la société «CORNICATOURS», SAS au capital de 76.225 Euros, dont le siège est Av. du Général de Boissoudy, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 333 383 107], ont nommé, pour un mandat de 6 ans, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, dont le siège est Parc Technologie de Bastia, ZAE d'Erbajolo, 20600 BASTIA, et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant Monsieur Julien BAGGIIONI, demeurant à la même adresse.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 22



SELARL MPDN AVOCAT

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGO du 5/11/2025, les associés de la société « CORNICATOURS », SAS au capital de 76.225 Euros, dont le siège est Av. du Général de Boissoudy, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 333 383 107], ont refusé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes, savoir Monsieur Patrice MINETO, en qualité de titulaire, et Monsieur Dominique DAVID en qualité de suppléant.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

BET SC CONSEIL

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

Chez M. Jean-Philippe CASALTA

Villa Les Amandiers

Reccepello, 20200 Bastia

994 451 565 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 février 2026, il a été décidé :

* D'augmenter le capital social d'un montant de 190.000 € pour être porté de 1.000 € à 191.000 € par émission d'actions nouvelles ; en conséquence, l'article 7 « Capital social » des statuts a été modifié ;

* De modifier la répartition du capital, désormais fixé à 191.000 € et divisé en 19.100 actions de 10 € chacune, toutes attribuées à la société JBS ;

* De changer la dénomination sociale qui devient « A et E INGENIERIE », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

* De transférer le siège social à : Résidence Les Jardins de Bastia, Rue J-M Pekle, 20200 BASTIA, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

* De nommer en qualité de Président la société JBS, SAS au capital de 299.000 €, dont le siège social est situé 5, rue Chanoine Letteron, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro 510 308 869, représentée par M. Ghjuvan SUSINI, en remplacement de la société BELLA CASA.

Mention sera faite au RCS Bastia.

N° 24

SAS STE AND CO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €uros

Siège social : 9, Lotissement Suarticcia

Mignataja - 20250 Ventiseri

RCS Bastia : 952 530 921

Aux termes d'une délibération en date du 10 Février 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Madame LEGRAND Stéfana de son mandat de Directeur Général à effet au 1er Janvier 2026.

Pour avis, Le Président.

N° 25

DISSETTEUNO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9000 €uros

Siège social : 193, Che Campo Meta

Route Nationale, 20600 Furiani

900 668 138 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 03/03/2026, il résulte que : Madame Dominique CARDI et Monsieur Cyrille-Marie VINCENTI ont été nommés Directeurs Généraux de la société.

Pour avis, Le Président.

N° 26

A.P.L.A

SAS au capital de 400 €uros

Avenue de la Marine

Plage de Saint Cyprien, 20137 Lecci

952.412.914 RCS Ajaccio

Le 17/02/2026, l'AGO a nommé en qualité de Directeur Général, Alexandre PUDDU, Résidence Les Hauts de Sotta, Strada di A Foce, 20146 SOTTA à compter du même jour et pour une durée illimitée. RCS Ajaccio.

A SAN MICHELE

SAS au capital de 500 €uros

Siège social :

3, Rue Monseigneur Casanova

20250 Corte

820 196 285 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/02/2026, il résulte que :

- M. Marcu-Antone CESARI a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Marie-Lucie CESARI, démissionnaire.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Marie-Lucie CESARI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau.

- Mme Marie-Lucie CESARI a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Marc, Dominique, Noël CESARI, démissionnaire.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Marc, Dominique, Noël CESARI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau.

M. Marc, Dominique, Noël CESARI, a été nommé Directeur Général Délégué à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Pour avis, Le Président.

N° 28

HYGIENE INDUSTRIE ET RESTAURATION CORSE

SAS au capital de 1.000 €

Siège : Village de Suarella

20117 Eccica-Suarella

982638314 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 22/01/2026, il a été décidé de remplacer l'objet social par : La réalisation de travaux d'assainissement, d'hydrocurage, de nettoyage et de débouchage des réseaux d'eaux usées et pluviales, ainsi que toutes prestations liées à l'entretien des installations d'assainissement ; La maintenance, l'entretien, la réparation et le dépannage d'équipements et d'installations industrielles ; La fourniture de services techniques, de conseils et d'ingénierie liés à la maintenance industrielle ; La vente, l'installation, la mise en service de pièces détachées et d'équipements industriels ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement.. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 29

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

GOURMANDISES DU DIAMANT

SAS au capital de 25.440 €

Siège social : Lieu-dit Rezzale

Col Pruno - 20167 Alata

392492765 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26.02.2026, l'Associée Unique a décidé de modifier l'objet social qui sera : Prise de participation, détention et gestion de titres de sociétés, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.



SARL TRIREME

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 €uros

Porté à 255.000 €uros

Siège social :

Par le Domaine de PINARELLO

Chez Monsieur Michel BERETTI

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

501 092 399 RCS Ajaccio

* Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2026, la collectivité des associés a décidé :

- De réaliser une augmentation du capital social de 250.000 €uros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux cent cinquante-cinq mille €uros (255.000 €uros). Il est divisé en 51.000 parts sociales de cinq €uros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 51.000.

- De transférer le siège social du «Par le Domaine de PINARELLO, Chez Monsieur Michel BERETTI, Sainte Lucie de PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA» au «Chez Monsieur Joé MARANDAT, RIBBA 20137 PORTO-VECCHIO » et ce à compter du 26 février 2026 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe de AJACCIO-20000.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 31



ANGE-PAUL LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél . 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

" CAP MAREE "

SARL au capital de 7.622,45 €

Ramené à 5.229 €

Siège social : Lieu-dit Monte Carlo

[20600] Furiani

R.C.S. : Bastia N° 327 436 812

Par délibération en date du 19 décembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 157 actions.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 19 Février 2026, la présidente a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 19 décembre 2025. Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 5.229 € à la date du 19 décembre 2025.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention :

Le capital de 7.622,45 € est divisé en 500 actions de 15,2449 € nominal chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital de 5.229 € est divisé en 343 actions de 15,2449 € nominale chacune.

La Présidente.

**PROJET DE REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DES BASSINS VERSANTS DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUÉS ENTRE L'EXUTOIRE
DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA, COMMUNES DE BIGORNO, LENTO, PIEDIGRIGGIO,
CAMPITELLO, BISINCHI, MOLTIFAO, CASTIRLA, PRATO DI GIOVELLINA, CAMPILE ET AITI.**

3ème Parution,
DUREE DES ENQUÊTES :

| | |
|---------------------|----------------------------------------------------------|
| Bigorno | Du vendredi 06 mars 2026 au mardi 7 avril 2026 inclus |
| Lento | Du vendredi 27 février 2026 au mardi 31 mars 2026 inclus |
| Piedigriggio | Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus |
| Campitello | Du mardi 24 février 2026 au vendredi 27 mars 2026 inclus |
| Bisinchi | Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus |
| Moltifao | Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus |
| Castirla | Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus |
| Prato di Giovellina | Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus |
| Campile | Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus |
| Aiti | Du jeudi 05 mars 2026 au jeudi 09 avril 2026 inclus |

SIEGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS :

| Mairie | Adresse |
|---------------------|------------------------------------------------|
| Bigorno | Place de la Mairie - 20252 Bigorno |
| Lento | Casa Cumuna Village de Lento - 20252 Lento |
| Piedigriggio | 20218 Piedigriggio |
| Campitello | 4, Chjassu-Di-Panicale - 20252 Campitello |
| Bisinchi | Village - 20235 Bisinchi |
| Moltifao | Quartier Mezzana - 20218 Moltifao |
| Castirla | Village - 20236 Castirla |
| Prato di Giovellina | Prato Mezzo - 20218 Prato-di-Giovellina |
| Campile | 100, place de l'Hôtel-de-Ville - 20290 Campile |
| Aiti | Aiti-Village - 20244 Aiti |

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la Poste, président de la commission d'enquête, Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, et M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies, aux dates et horaires suivants :

| | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Bigorno | vendredi 06 mars 2026 de 14h00 à 17h00 mardi 7 avril 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Lento | vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 mardi 31 mars 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Piedigriggio | jeudi 26 février 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 02 avril 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Campitello | mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 27 mars 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Bisinchi | mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 26 mars 2026 de 09h00 à 12h00 |
| Moltifao | lundi 23 février 2026 de 09h00 à 12h00 mercredi 25 mars 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Castirla | lundi 23 février 2026 de 13h00 à 16h00 mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00 |
| Prato di Giovellina | jeudi 26 février 2026 de 10h00 à 12h00 jeudi 02 avril 2026 de 10h00 à 12h00 |
| Campile | mardi 24 février 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 26 mars 2026 de 14h00 à 17h00 |
| Aiti | jeudi 05 mars 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 jeudi 09 avril 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 |

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant. Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie :

| COMMUNE | CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DU DOSSIER | OBSERVATIONS |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Bigorno | https://www.registre-dematerialise.fr/7099/ | enquete-publique-7099@registre-dematerialise.fr |
| Lento | https://www.registre-dematerialise.fr/7098/ | enquete-publique-7098@registre-dematerialise.fr |
| Piedigriggio | https://www.registre-dematerialise.fr/7097/ | enquete-publique-7097@registre-dematerialise.fr |
| Campitello | https://www.registre-dematerialise.fr/7096/ | enquete-publique-7096@registre-dematerialise.fr |
| Bisinchi | https://www.registre-dematerialise.fr/7095/ | enquete-publique-7095@registre-dematerialise.fr |
| Moltifao | https://www.registre-dematerialise.fr/7094/ | enquete-publique-7094@registre-dematerialise.fr |
| Castirla | https://www.registre-dematerialise.fr/7093/ | enquete-publique-7093@registre-dematerialise.fr |
| Prato di Giovellina | https://www.registre-dematerialise.fr/7092/ | enquete-publique-7092@registre-dematerialise.fr |
| Campile | https://www.registre-dematerialise.fr/7091/ | enquete-publique-7091@registre-dematerialise.fr |
| Aiti | https://www.registre-dematerialise.fr/7090/ | enquete-publique-7090@registre-dematerialise.fr |

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse : <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>
Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (tél. : 04 20 06 70 30).

DECISION DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE CHAQUE PROCEDURE : La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 37

DIA STUDIO

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 7, Ponts, Route d'Alata
Lotissement Neri

Zone Industrielle des Moulins Blancs
20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

7, Ponts, Route d'Alata,
Lotissement Neri

Zone Industrielle des Moulins Blancs
20090 Ajaccio

917 774 713 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Claudia PERETTI, demeurant 27, Boulevard Dominique Paoli, 20090 AJACCIO, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7, Ponts, Route d'Alata, Lotissement Neri, Zone Industrielle des Moulins Blancs, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 38

DIA STUDIO

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 7, Ponts, Route d'Alata
Lotissement Neri

Zone Industrielle des Moulins Blancs
20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

7, Ponts, Route d'Alata,
Lotissement Neri

Zone Industrielle des Moulins Blancs
20090 Ajaccio

917 774 713 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025 au 7, Ponts, Route d'Alata, Lotissement Neri, Zone Industrielle des Moulins Blancs, 20090 AJACCIO, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Claudia PERETTI, demeurant 27, Boulevard Dominique Paoli, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président
Hotel consulaire
1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCP2B/2026-019

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de manutention avec un tracteur à sellette sur le Port de Commerce de l'Île-Rousse.

Procédure : Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des candidatures : 30/03/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 26/02/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 40

Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER
Avocat

18, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

V E N T E AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond point de Moro Giafferi - 20200 Bastia
Le Jeudi 9 avril 2026 à 10 heures

EN TROIS LOTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LINGUIZZETTA
(HAUTE-CORSE)

Dans un Immeuble en copropriété cadastré section C 580 sur la commune de LINGUIZZETTA : les lots portant les numéros 2, 4, 5, 24, 25, 26, 27 de l'état descriptif de division en date du 31 décembre 2005 publié le 27 avril 2006 2006 P 3309.

LOT numéro 1 : composé de l'appartement de type T2 portant le numéro 2 de l'EDD du 31 décembre 2005, situé au rez de chaussée du bâtiment A, composé d'une salle de bain-WC, une chambre, un séjour avec coin kitchenette et terrasse et les 307/10000ème des parties générales de l'ensemble immobilier ET le parking portant le lot numéro 24 de l'EDD et les 13/10000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

L'ensemble du Lot 1 étant mis à prix à la somme de 35.000,00 euros
(TRENTE CINQ MILLE EUROS)

LOT numéro 2 : composé de l'appartement de type T3 portant le numéro 4 de l'EDD du 31 décembre 2002, situé au premier étage du bâtiment A, composé d'un couloir, une chambre, une chambre cabine, salle de bain- WC, un séjour avec coin kitchenette et terrasse et les 439/10000ème des parties communes générales de l'ensemble immobilier ET le parking portant le lot numéro 25 de l'EDD et les 13/10000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier ET le parking portant le numéro 26 de l'EDD et les 13 :10.000ème des parties communes de l'ensemble immobilier.

L'ensemble du lot 2 étant mis à prix à la somme de : 45.000,00 euros
(QUARANTE CINQ MILLE EUROS)

LOT numéro 3 : composé de l'appartement de type T2 portant le numéro 5 de l'EDD du 31 décembre 2002, situé au premier étage du bâtiment A, composé d'une salle de bain-WC, une chambre, un séjour avec coin kitchenette et terrasse et les 314/10000ème des parties communes générales de l'ensemble immobilier ET le parking portant le numéro 27 de l'EDD et les 13 :10.000ème des parties communes de l'ensemble immobilier.

L'ensemble du lot 3 étant mis à prix à la somme de : 35.000,00 euros
(TRENTE CINQ MILLE EUROS)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18 Bd Paoli - 20200 Bastia. Les visites seront effectuées par Maître FERRANDI COSTA, Commissaire de justice à PONTE LECCIA le 11 Mars 2026 de 11 heures à 12 heures.

L'Avocat,
Maître A-C. BARRATIER.

votre contact : Albert TAPIERO

04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 41



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT [20217], le 29 janvier 2026, enregistré au SDE de BASTIA le 05/02/2026 dossier 2026 00003248, référence 2026 N 00123.

La Société COFFEE A MERENDA, SARL au capital de 5000 €, dont le siège est à CORTE [20250], 3, cours Paoli, identifiée au SIREN sous le numéro 807 494 216 RCS de BASTIA.

A confié à la Société VICTORIA 2B, SAS au capital de 100 €, dont le siège est à CORTE [20250], 3, cours Paoli, identifiée au SIREN sous le numéro 995338241 RCS de BASTIA.

L'exploitation à titre de location-gérance des fonds de commerce de restauration de type rapide vente de sandwiches et de produits assimilés et de débit de boissons sis à CORTE [20250], 3, cours Paoli, connus sous le nom commercial « A MERENDA » et de « Café O Central », pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026.

Pour insertion, Le notaire.

N° 42



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

PROROGATION DE LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT [20217], le 15 décembre 2025, la durée de la location gérance par la Société A CANTINA, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], Port de Saint-Florent, Immeuble Saint Anne, identifiée au SIREN sous le numéro 951 299 205, au profit de la Société SOCIETE D'EXPLOITATION L'ESCALE, Société à responsabilité limitée au capital de 32698,83 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], identifiée au SIREN sous le numéro 433 331 550 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA ; à été prorogée jusqu'au 28 février 2026.

Pour insertion, Le notaire.

N° 43

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 04, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 27/02/2026 - N° 7123 : Concernant : La Constitution de la SAS JBF TECH. Il fallait lire : « 20235 CASTELLO DI ROSTINO ».

Et Non : « 20233 CASTELLO DI ROSTINO », comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

N° 44



**SAS Alain SPADONI
& ASSOCIES,**

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 26/07/2026, enregistré au SPFE de Haute Corse le 18/02/2026 Référence 2026 N 00103, a été été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Antone-Marcellu ACQUAVIVA, demeurant à CORTE [20250], 17, cours Paoli,

Et Madame Serena ACQUAVIVA, demeurant à NICE [06100], 13, avenue Saint Colette, Maison Le Vieux Puits.

A : La SAS LA CIUCCIARELLA au capital de 1000€, dont le siège est à GALERIA [20245], hameau du Fango, route de Porto, identifiée au SIREN sous le numéro 839776804 et immatriculée au RCS de Bastia.

Un fonds de commerce d'hôtel-restaurant sis à GALERIA [20245], hameau du Fango, route de Porto, et actuellement donné en location-gérance à la sas LA CIUCCIARELLA, connu sous le nom commercial « Hôtel Farera - la Ciucciarella » le fonds comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. En accord avec les parties, l'activité d'hôtellerie a cessée depuis l'année 2022.

Prix : 250.000 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

Entrée en jouissance le 27/01/2026.

Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Vannina MAMELLI, Notaire à Saint-Florent [20217], rue Principale, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, Me Charles SANTUCCI,
Le notaire.

N° 45

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31/12/2025, L'associé unique de la société ROMY, SAS au capital de 1000,00 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 897 455 002, dont le siège social est Résidence Sainte Lucie, Quartier l'annonciade, 20200 Bastia a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme ALBERTINI Ludivine, représentant légal de la société, a été désignée en tant que liquidateur. Le siège social de liquidation est fixé au siège social cité ci-avant. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 46

VIGHJANI SAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 4, Rue des Pecheurs

20110 Propriano

982 098 857 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 27/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Présidente.

N° 47

FANCIELLO

SCI au capital de 500 €
Siège social :
Lotissement Saint-Francois
Villa 47 - 20620 Biguglia
RCS Bastia 538525452

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 14/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/02/2026, il a été nommé liquidateur(s) M Fanciello Pierre Paul demeurant au Ortone, 20218 MOROSAGLIA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 48

VERSION LODGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Petra Pinzuta
20137 Lecci-881127005 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 23/02/2026, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Résidence de tourisme, à compter du 23/01/2020 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 49

VALLE D'OLMO

SARL au capital de 1200 euros
RCS d'Ajaccio 523 024 446
Siège social :
5, Rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble Arc en ciel, 20090 Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 30/06/2025, il a été décidé d'acter la démission de Monsieur Stéphane BEAUME, Cogérant, à compter du 30/06/2025. Les fonctions de M. Vincent PIREDDU sont maintenues. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 50

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/02/2026 à SAINT-FLO-RENT.

La société LUCIA société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 948 061 619 dont le siège social est situé lieu-dit U Ponte, Olmeta di Tuda, 20232 Oletta a donné en location-gérance à la société « CPJ Sport » société par actions simplifiée au capital de 2000 euros dont le siège social est au Lotissement industriel et commercial de Marfisola, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 913 341 814, un fonds de commerce de restauration traditionnelle situé lieu-dit U Ponte, 20232 Olmeta Di Tuda pour une durée d'une année à compter du 01 mars 2026 et expirera le 28 février 2027.

Pour avis,

N° 51

AVIS

N° PC : 2026EX0001 (Greffe TC Paris)
Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 16/02/2026 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de la société ARTES SAS n°410 268 437, sis 18, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA et a désigné M. Michel Teytu Juge Commissaire, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 41 rue de l'Echiquier 7 Paris, mandataire judiciaire liquidateur.

N° 52

AVIS

Suivant acte SSP en date du 10/02/2026, l'actionnaire unique de la SASU NUANCE, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°878.056.852. a décidé d'élargir l'objet social à l'activité de commercialisation de séances de bronzage en cabine UV et de mettre à jour l'adresse du siège social suite au changement d'enseigne en remplaçant «centre commercial Casino» par «Galerie Marchande».

N° 53

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ALBA SERENA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 16.210 euros
Siège social : Grosseto-Prugna 20166
Les Couchants, Villa 85, Porticcio
Siège de liquidation :
7, rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
490 386 182 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21.11.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie France SALICETI, demeurant 7, rue Maréchal Ornano - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.**DEPOSEZ VOS ANNONCES :**al-informateurcorse@orange.fr

N° 54

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA STATION PALANDRI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Folelli
20213 Penta Di Casinca
Siège de liquidation : Folelli
20213 Penta Di Casinca
323 824 615 RCS Bastia

L'A.G.E. réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Antoine GIOVANNONI, demeurant Le Chambord, 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 55

AUTOCARS GIOVANNONI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Valle d'Orezza
20229 Piedicroce
Siège de liquidation :
Valle d'Orezza - 20229 Piedicroce
423 264 399 RCS Bastia

L'A.G.E. réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Henri GIOVANNONI, demeurant Valle D'Orezza, 20229 PIEDICROCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Valle D'Orezza, 20229 PIEDICROCE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



ranch.paganacciu

Ranch Paganacciu

ranch.paganacciu@gmail.com



04 95 32 89 92



Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@arelli.com

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



CASA CUMUNA

LA CORSE-DU-SUD totalise 165 listes déposées pour 124 communes, dont 5 seulement comptent plus de deux listes. À Ajaccio, le sortant Stéphane Sbraggia affronte 4 adversaires. Dont deux listes nationalistes: celle de Jean-Paul Carrolaggi qui rassemble divers courants et celle de Pascal Zagnoli, secrétaire général du PNC. Le délégué territorial du RN François Filoni prend le départ aux côtés de Mossa Palatina et de l'UDR. Le PS, le PCF et Debout! ayant finalement concrétisé une alliance, Charlotte Cesari, issue de la société civile, conduit La gauche unie-A voce di u populu. Un choix plus resserré qu'en 2020 où 8 listes avaient pris le départ. Et pas de proposition teintée de «macagna», comme la liste Ras-le-bol de Jean-Michel Ciccada qui, malgré le Covid, avait motivé 269 électeurs à se rendre aux urnes. À Sartène, où le maire suppléant désigné après le décès en 2025 de Paul Quilichini ne se présente pas, 4 listes sont sur les startings-blocks. Pascal Quilichini, frère de l'ancien maire, conduit Anima Sartinesa qui entend dépasser les clivages politiques. Face à lui sa nièce Elisabeth Quilichini-De Lesquen, colistière de Ludovic Cerlini -sans étiquette- qui avait un temps envisagé de conduire sa propre liste; mais aussi Christophe Mondoloni, adjoint au maire d'Ajaccio durant deux mandats; et Paul-Félix Benedetti, leader de Core in Fronte qui porte une liste transpartisane agrégeant des militants Femu a Corsica, des membres du PCG et d'autres formations de gauche et des membres de la majorité municipale sortante de droite. Quatre listes aussi (contre 3 en 2020) à Porto-Vecchio où le leader du PNC Jean-Christophe Angelini entend conforter son assise. Face à lui, Georges Mela, ancien maire de droite auquel il a ravi son siège en 2020; Vannina Chiarelli-Luzi dont la liste agrège des membres de Femu a Corsica et Core in Fronte mais aussi des

*Pour ces municipales 2026,
459 listes
ont été déposées en Corse.
Avec, çà et là,
des reconfigurations notables.
En 2020, sur fond de pandémie et
en l'absence de masques,
le premier tour avait été marqué
par une abstention deux fois
supérieure à celle de 2014.
La participation
retrouvera-t-elle ses taux
d'avant Covid, notamment
dans les communes où
seule une liste se présente?
Réponse le 15 mars au soir.*

personnes de droite ou issues de Corsica Libera et Michel Chiocca de Mossa Palatina, soutenu par le RN et l'UDR. In fine, il y aura plus de suspens dans des petites communes comme Rosazia ou Urbalacone qu'à Grosseto-Prugna, Propriano ou Bonifacio où les sortants n'ont aucun challenger. Reste à voir l'effet que cette absence de débat et de choix aura sur la participation.

EN HAUTE-CORSE, 394 listes ont été déposées. Dans 187 des 236 communes du département, une seule liste a été déposée, 44 verront s'affronter deux listes; 4 comptent trois listes. Bastia fait exception avec 7 listes en lice. Une de moins qu'il y a six ans: les adversaires d'hier ont scellé l'union dès ce premier tour. Il faut dire que le contexte et les enjeux sont bien différents. La majorité bastiaise risque un vote sanction du bilan régional, l'opposition y voit une fenêtre de tir. Gilles Simeoni est associé dès le premier tour à Core In Fronte, face aux tickets Julien Morganti-Jean-Sébastien de Casalta et Jean-Martin Mondoloni-Jean Zuccarelli. S'y ajoutent deux

listes de gauche: celle du PCF, portée par Francis Riolacci, qui contrairement à 2020 n'a pas fait l'union avec Jean Zuccarelli, et celle de Sacha Bastelica qui a pu réunir autour de lui divers mouvements. À l'extrême droite, Forza Nova, déjà présente il y a six ans, a fait union avec Jean-Michel Lamberti (Reconquête!) et Nicolas Battini s'est allié avec le RN et l'UDR. L'issue de l'élection sera fortement soumise aux accords de second tour. À Furiani, la tâche sera plus facile pour Michel Simonpietri: le maire sortant et l'opposition ont fait le choix de l'union. Une seule liste également à Borgo: Jean Domici prendra sans surprise la suite d'Anne-Marie Natali. À Lucciana, pas d'opposition cette fois-ci pour José Galetti, maire depuis trente ans. À Biguglia, Jean-Charles Giabiconi affronte son opposition portée par Paul Alfonsi. À Corte, Xavier Poli, longtemps seul candidat, aura finalement face à lui Petr'Anto Tomasi, porte-parole du parti indépendantiste Nazione, dont la liste de sensibilité nationaliste n'affiche pas l'étiquette de Nazione, qui a décidé de ne pas présenter de candidats à ces municipales. En Balagne, toujours trois listes pour L'Île-Rousse: la maire sortante Angèle Bastiani affrontera son ancien colistier de 2020, Pierre-François Bascoul (militant Core In Fronte), et Jean-Simon Savelli qui conduit une liste citoyenne; tandis qu'à Calvi, Jérôme Seveon s'oppose à nouveau à Ange Santini qui brigue son sixième mandat. Seulement 49 listes ont été déposées pour les communes de moins de 100 habitants, contre 64 en 2020. Signe de convergence politique dans l'intérêt des communes? Oppositions trop désorganisées face à des maires très implantés dont certains, en 2020, ont été élus dès le premier tour, même en présence d'adversaires? Désintérêt pour la politique? Ou stratégie en vue des prochaines territoriales? ■

E. MILLELIRI & C. GIUDICELLI

Antimafia «Futurs élus, sortez du silence»



Photo Manon Perelli

La coordination antimafia hausse le ton avant les élections municipales des 15 et 22 mars. Lors d'une conférence de presse à Ajaccio le 28 février dernier, la structure qui regroupe les deux collectifs antimafia de l'île, mais aussi des associations et syndicats, a appelé les futurs élus à «faire front commun contre les pratiques mafieuses» et à «libérer leur parole» sur un sujet qu'elle juge absent du débat électoral. Pour ses membres, le contraste est saisissant. «2025 a été une année charnière, un tournant dans l'antimafia en Corse avec trois manifestations, un colloque, une délibération votée par l'Assemblée de Corse, ou encore la création de lois et d'un parquet régional anticriminalité organisée à Bastia. Parallèlement, nous sommes étonnés de voir pendant cette campagne des municipales la question de la mafia, qui est au centre des préoccupations des Corses, oubliée, éludée, alors que la mairie est le système de base de la démocratie en France. Nous ne comprenons pas», a dit Jean-Toussaint Plasenzotti, membre fondateur du collectif Massimu Susini. «Nous souhaiterions que les candidats s'expriment sur cette question, qu'ils fassent des propositions pour lutter contre la mafia car ils sont en première ligne concernant les pressions mafieuses, notamment avec les marchés publics et les constructions de Plans Locaux d'Urbanisme. Nous souhaiterions également que les électeurs tiennent compte des promesses et des mesures qu'annonceront les futurs élus pour lutter contre la mafia», a-t-il insisté, invitant les électeurs à intégrer ce critère dans leur choix. David Brugioni, ancien maire de Centuri et référent d'Anticor en Corse, a témoigné des pressions auxquelles certains élus sont confrontés: «J'ai encore récemment rencontré une élue qui a été menacée, je l'ai vécu aussi et je sais ce que cela peut représenter. On s'aperçoit que malgré la coordination antimafia, malgré les avancées qu'il y a pu y avoir, on a encore des élus qui sont menacés, intimidés, dénigrés au quotidien et que rien n'est fait ne serait-ce que pour les protéger psychologiquement».

La coordination a présenté des pistes d'actions concrètes. Elle a ainsi plaidé pour que les élus bénéficient d'une formation spécifique afin d'identifier et contrer les tentatives de corruption, à l'image du dispositif de sensibilisation ac-

Le 28 février à Ajaccio, la coordination antimafia a appelé les futurs maires à «faire front commun contre les pratiques mafieuses».

À deux semaines du scrutin, elle a par ailleurs regretté l'absence de ce sujet dans la campagne.

tuellement mené par l'État auprès d'un millier de fonctionnaires en poste sur l'île. «Il faut aller à la base des choses, c'est-à-dire former les élus à lutter contre la corruption, contre les pressions, contre les menaces. Il faut leur permettre de parler, les protéger, mais en même temps leur donner des outils pour anticiper ce qui peut s'apparenter à des pressions mafieuses. Cela peut prendre différentes formes, et aller d'un cadeau ou de l'intimidation amicale jusqu'à la menace», a précisé Jean-Toussaint Plasenzotti. La coordination réclame également l'application stricte de la charte de l'élu local d'Anticor, qui exige notamment «un casier judiciaire vierge de toute infraction à la probité» pour toute personne exerçant un mandat. Elle appelle aussi à renforcer la protection des lanceurs d'alerte. «Aujourd'hui les moyens ne sont pas suffisants pour protéger les lanceurs d'alerte. Il faut que l'État prenne mieux en compte les risques pris par ces personnes», a souligné David Brugioni. Des dispositifs à mettre en place d'autant plus vite que le prochain mandat municipal se déroulera dans un contexte particulièrement délicat selon la coordination, toutes les communes devant être dotées d'un document d'urbanisme avant fin 2027. «Or, lorsqu'un maire rédige un Plan local d'urbanisme ou une carte communale, il est souvent soumis à des pressions mafieuses, a exposé Jérôme Mondoloni, avocat à la retraite et figure de la coordination. Nous sommes donc étonnés qu'autant de maires concernés par la rédaction de ces documents ne fassent, au cours de leur campagne actuelle, aucune allusion à ce qui risque de se passer quand ils vont commencer à rédiger ces documents. Nous proposons que ces maires fassent remonter automatiquement toute pression exercée contre eux lorsque, se mettant au service du bien commun, ils définissent les règles d'urbanisme qui permettront peut-être de sauver les terres agricoles en Corse ou les espaces remarquables. Il est plus que temps que les maires montent au créneau pour dénoncer les pressions subies et qu'ils se regroupent pour chasser ces pressions. S'ils ne le font pas, cela voudra dire que ces groupes mafieux auront toutes les chances d'imposer leur choix dans les documents d'urbanisme. Et ce sera catastrophique pour la Corse.» ■

Manon PERELLI

Les chiffres de la semaine

34 %

des jeunes commencent à s'interroger sur leur avenir dès le collège, notamment en fin de 3^e, selon une enquête de Diplomeo menée auprès de 1001 Français âgés de 16 à 25 ans. Les choix d'orientation reposent sur une combinaison de critères: localisation (35 %), intérêt pour le secteur (31 %), salaire à la sortie (30 %), spécialisation de la formation (30 %), réputation de l'établissement (27 %). Si les frais d'inscription entrent aussi en ligne de compte, seuls 17 % disent avoir renoncé à une formation pour des raisons budgétaires. Seuls 27 % des répondants estiment avoir trouvé une formation qui cohabitait toutes les cases. Les compromis portent le plus souvent sur la recherche d'un choix jugé sûr (19 %), l'intégration d'une formation à leur niveau même si elle était moins attractive (18 %) ou la volonté de ne pas perdre une année d'études (18 %). 61 % des lycéens et étudiants disent avoir utilisé au moins une fois l'IA pour les aider à s'orienter.

84 %

des Français estiment que leurs habitudes de déplacement sont respectueuses de l'environnement, selon une étude YouGov pour Alphabet France. Les habitants des villes de plus de 100 000 habitants sont 87 % à considérer leurs habitudes de déplacements comme respectueuses de l'environnement, 26 % les jugeant même «très respectueuses». Les habitants des communes de moins de 20 000 habitants sont 82 % à considérer leurs habitudes de mobilité comme respectueuses, mais seulement 12 % d'entre eux les jugent «très respectueuses».

22,3 %

des étudiants déclarent vivre avec moins de 100 € par mois et 52,2 % avec moins de 200 € une fois leur loyer payé, selon une enquête menée par le syndicat étudiant la FAGE auprès de 5 644 étudiants. Parmi les boursiers, 61 % se trouvent dans cette situation et 5 % débute le mois à zéro ou à découvert.

Société

Un fort attachement au patrimoine local



Photo EP

Réalisée pour la Fondation du patrimoine par l'institut Odoxa*, une étude publiée le 3 mars 2026 indique que 90 % des Français considèrent que le patrimoine local est important pour l'image de leur commune comme pour celle de la France. Un écart générationnel existe, mais même chez les plus jeunes, l'adhésion reste très majoritaire: pour les communes, le patrimoine est jugé important par 94 % des 65 ans et plus et 80 % des 18-24 ans. Interrogées sur ce qui relève du patrimoine local, les personnes qui se sont prêtées à l'étude citent spontanément des monuments ou bâtiments (87 %), tandis que 7 % citent un espace naturel, comme un parc ou un jardin. Dans le détail, les églises arrivent nettement en tête des citations (27 %), devant un ensemble très hétérogène de monuments (21 %): fontaines, hôtels, moulins, kiosques, gares ou encore cimetières. Viennent ensuite les châteaux (13 %), puis les cathédrales (7 %) et les mairies (5 %), tandis que d'autres lieux sont mentionnés de façon plus ponctuelle. Si 64 % des sondés disent connaître l'histoire et l'origine du patrimoine de leur commune, cette connaissance est cela dit imparfaite pour la majeure partie d'entre eux car seuls 14 % disent les connaître très bien tandis que 50 % reconnaissent une connaissance seulement partielle. Et pas moins de 35 % déclarent mal ou ne pas les connaître. La connaissance atteint 73 % chez les seniors, mais elle tombe à 53 % chez les 25-34 ans, qui apparaissent comme la tranche d'âge la plus en retrait. Un décrochage sociologiquement cohérent: il correspond à une période de vie marquée par les déménagements, les mobilités professionnelles et l'agrandissement des familles, autant de facteurs qui distendent mécaniquement le lien territorial et donc la familiarité avec le patrimoine local. Le patrimoine apparaît donc comme un objet davantage aimé que maîtrisé: l'attachement est massif, la connaissance un peu plus fragile. Si l'état du patrimoine de leur commune est jugé globalement satisfaisant, 54 % des personnes interrogées estiment que certains monuments sont en danger, particulièrement dans les petites et moyennes communes (49 % et 62 %). Une inquiétude qui se traduit par une attente claire à l'égard des pouvoirs publics: 72 % des sondés veulent que les élus s'engagent davantage dans la préservation du patrimoine local. Ils sont même 70 % à estimer que préserver et valoriser le patrimoine devrait constituer une priorité municipale. Une demande qui dépasse les clivages générationnels. Elle est exprimée par 72 % des personnes âgées de 65 ans et plus, mais aussi par 69 % des moins de 25 ans. Cette unanimité s'explique par les qualités associées au patrimoine des communes qui apparaît ainsi comme un repère collectif positif, utile et rassembleur: 79 % estiment qu'il constitue une source de retombées économiques et touristiques, 74 % le jugent fédérateur, et 74 % également rassurant. À l'inverse, les critiques restent minoritaires: 79 % ne jugent pas le patrimoine local dépassé, ni qu'il est inutilement dispendieux (76 %), ni élitiste (65 %). Toutefois, chez les jeunes 40 % le jugent élitiste et 79 % des sondés estiment que les jeunes générations ne sont pas suffisamment sensibilisées à l'importance du patrimoine local. Pourtant, alors que sur l'ensemble des Français interrogés 61 % s'engagent ou se disent prêts à agir pour préserver le patrimoine, cette proportion atteint jusqu'à 63 % chez les moins de 25 ans. ■ AN

*Enquête réalisée en ligne les 4 et 5 février 2026, auprès d'un échantillon de 1005 individus représentatifs de la population française, âgée de 18 ans et plus.

DIRIEZ-VOUS QUE VOUS TRANSMETTEZ À VOS ENFANTS, À CEUX DE VOTRE ENTOURAGE OU À VOS PETITS-ENFANTS...

Total supérieur à 100 % car plusieurs réponses pouvaient être choisies

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------|
| Le goût des visites ou des promenades qui permettent de découvrir les monuments ou lieux emblématiques de votre commune | 52 % | Communes rurales : 58 % 65 ans et plus : 60 % |
| Le respect des monuments ou lieux emblématiques de votre commune | 48 % | |
| Le goût de l'histoire locale | 33 % | |
| Le nom des monuments ou lieux emblématiques de votre commune | 28 % | |
| | NSP | 2 % |



MUSIQUE

Medievu

L'association Mimoria Tramandata a pour vocation de transmettre le chant polyphonique de Corse, profane comme sacré, auprès de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) au travers de différents ateliers. Dans le prolongement de ce travail, un groupe culturel (chanteurs et instrumentistes) a vu le jour, mêlant pédagogie, création musicale et recherche historique. Il compte désormais huit albums à son actif dont le dernier né, *Medievu*, un double album de 32 titres, accompagné d'un livret de 60 pages illustré de photographies de Dominique Albetrina, qui invite l'auditeur à se plonger dans l'univers du Moyen Âge en Corse à travers un récit à la fois musical, historique et poétique. L'aboutissement d'un projet lancé en 2013, qui a donc mûri durant douze ans, mobilisant plusieurs générations de chanteurs et musiciens. L'objectif de *Medievu* est de retracer, sous la forme d'un conte musical qui s'appuie à la fois sur des ouvrages de référence et sur la tradition orale, les grandes heures du Moyen Âge corse en entrecroisant histoire et légendes. C'est bien évidemment l'occasion de convoquer des figures emblématiques comme celles de Sambucucciu d'Alandu, Vincentello d'Istria, Ugo Colonna, Arrigo Bel Messere, Sinunceddu di a Rocca, Ghjudice di Cinarca ou encore les Ghjuvannali, mais aussi d'évoquer la vie quotidienne de l'époque. Musicalement, *Medievu* fait dialoguer passé et présent en mêlant voix, instruments anciens -la cetera, le bouzouki grec, les percussions méditerranéennes- à des sonorités plus contemporaines.

Le 6 mars 2026, 20 h 30. Espace culturel Locu Teatrale, Ajaccio.

Le 6 mars 2026, 20 h 30. Espace culturel Locu Teatrale, Ajaccio.

04 95 10 72 03 & locu-teatrale.corsica

CINÉMA

Jeunes regards

Porté par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) le dispositif « Ambassadeurs jeunes du cinéma » a pour objectif de renforcer la cinéphilie des jeunes, en particulier des 15-25 ans mais aussi de leur faire découvrir les carrières du cinéma. Il permet à des jeunes d'imaginer, organiser, animer des événements autour du cinéma en étant accompagnés et formés par des structures locales (associations, cinémas, réseaux de salles...) sélectionnées dans le cadre de ce dispositif. À Ajaccio, l'association Insta Cultura a été retenue pour encadrer des lycéens dans l'organisation du festival Jeunes regards, préparé cette année par cinq élèves de terminale de la spécialité Cinéma-audiovisuel du Lycée Fesch. Sur le thème « Portrait d'une jeunesse européenne », les lycéens ont sélectionné une douzaine films, fictions ou documentaires (*Tu n'es pas seule*, de Julie Pérréard), classiques du cinéma (*Mamma Roma* de Pasolini, projeté dans une version restaurée), films plus récents (*Le Royaume*, de Julien Colonna) ou avant-premières (*La terre et le sang*, d'Ange Basterga) qu'ils présentent et défendent. Les projections donnent lieu à des rencontres avec acteurs et réalisateurs. Certaines séances sont réservées aux lycéens et apprentis -qui se voient également proposer des ateliers afin de s'initier au story board ou au doublage- d'autres sont ouvertes à tous les publics.

Du 9 au 13 mars 2026. Cinémas Laetitia et L'Ellipse, Ajaccio.

www.instacultura.corsica & www.facebook.com/instacultura



DANSE

Portrait



Danseur, chorégraphe, mais aussi acteur et metteur en scène, Mehdi Kerkouche dirige depuis 2023 le Centre chorégraphique national de Créteil. Il est également à la tête de la compagnie de danse EMKA, qu'il a fondée en 2017. Pour ce ballet, créé en 2023, il a choisi de s'intéresser au thème de la dynamique

familiale. Qu'elle soit sans histoire, heureuse, envahissante ou bien défailante, embarrassante ou même toxique, on ne choisit pas sa famille... Comment s'en extraire ou au contraire comment s'y réfugier? Comment s'y affirmer en tant qu'individu, poser ses limites, se faire entendre, reconnaître? « *Plongé dans un portrait de famille en noir et blanc, le spectateur observe d'abord le tableau et fantasme sur ce que nous imaginons tous à la première observation, le groupe semble si uni, si connecté, comment leurs vies ne pourraient pas être un long fleuve tranquille... Avant que le tableau ne s'anime et révèle la réalité de nos personnages, découvrir que derrière le cadre, tous vivent les mêmes aléas de la vie, les joies, les peines, pertes et les plaisirs* », expose Mehdi Kerkouche. Au rythme de la musique créée par Lucie Antunes, neuf danseurs âgés de 20 à 68 ans donnent à voir une photo de famille contemporaine au travers d'une mosaïque de tempéraments et d'énergies; les liens évoluent, les personnalités détonnent au fil des séquences, de manière isolée, en duo ou dans des partitions d'ensemble et font mesurer à quel point il peut y avoir un monde entre l'image bien cadrée, bien lisse et les liens qu'on nous impose. Ou qu'on s'impose.

Le 10 mars 2026, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 14 mars 2026, 20 h 30. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

04 95 70 99 95 & <https://www.portivechju.corsica/evenement/portrait-cie-emka-mehdi-kerkouche/>

Faire des économies, c'est facile...

Isolez votre toit jusqu'à 24€/m² !

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.